

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**8 JUILLET 2013
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 8 juillet 2013, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont Absents : Madame la conseillère Lyne Beaulieu et monsieur le conseiller Francis Rinfret

Est également présent : Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

32. Adhésion à l'alliance des villes
Des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

35. Aide à la Ville de Lac Mégantic

2013-266 Mise à jour – Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt de la mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur le maire Martin Damphousse.

Adoptée

2013-267 Indicateurs de gestion pour l'année 2012 – Dépôt du rapport de la trésorière

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport d'indicateurs de gestion de la Ville de Varennes pour l'année 2012, tel que déposé ce jour par monsieur le maire Martin Damphousse.

Adoptée.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Motifs de l'augmentation de la dépense pour le règlement autorisant la construction de la nouvelle bibliothèque
- Provenance des montants servant à financer l'excédent potentiel des dépenses pour la nouvelle bibliothèque

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2013-268 Approbation procès-verbal séance générale 3 juin 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 3 juin 2013 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2013-269 Approbation procès-verbal séance spéciale 17 juin 2013

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 17 juin 2013 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2013-270 Approbation des comptes – juin 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière adjointe pour le mois de juin 2013 :

Fonds d'administration :	3 766 615.09 \$
<i>(Chèques numéros 12125 à 12326 et 12327 à 12514, paiements par débit direct et paiements électroniques)</i>	

Fonds des dépenses en immobilisation :	1 371 653.24 \$
<i>(Chèques numéros 1229 à 1269)</i>	

Certificat de la trésorière numéro 2425

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A-2013-27 Règlement 746-2 modifiant le règlement 746 décrétant des travaux de démolition et reconstruction d'une bibliothèque éco énergétique afin d'augmenter la dépense autorisée à 10 300 000 \$ sans augmenter l'emprunt

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 746-2 modifiant le règlement 746 décrétant des travaux de démolition et reconstruction d'une bibliothèque éco énergétique afin d'augmenter la dépense autorisée à 10 300 000 \$ sans augmenter l'emprunt.

2013-271 Adoption – Second projet de règlement 707-47 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre le déménagement d'un salon de coiffure ou d'esthétique à domicile dont l'usage est protégé par droits acquis

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-47 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre le déménagement d'un salon de coiffure ou d'esthétique à domicile dont l'usage est protégé par droits acquis soit et est adopté.

Adoptée.

2013-272 Adoption – Règlement 710-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 710 afin d'assujettir à la procédure des usages conditionnels le déménagement des salons de coiffure et salons d'esthétique à domicile bénéficiant de droits acquis dans un bâtiment à usage résidentiel

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 710-2 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 710 afin d'assujettir à la procédure des usages conditionnels le déménagement des salons de coiffure et salons d'esthétique à domicile bénéficiant de droits acquis dans un bâtiment à usage résidentiel.

Adoptée.

2013-273 Adoption – Règlement 782-1 modifiant le règlement 782 sur l'utilisation de l'eau potable

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 782-1 modifiant le règlement 782 sur l'utilisation de l'eau potable.

Adoptée.

2013-274 Adoption – Règlement 796 décrétant des travaux de construction de diverses infrastructures desservant le parc industriel Novoparc, phase II, et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 9 000 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 796 décrétant des travaux de construction de diverses infrastructures desservant le parc industriel Novoparc, phase II, et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 9 000 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

2013-275 Adoption – Règlement 798 visant le déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville de Varennes

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 798 visant le déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2013-276 Emprunt temporaire (modification de l'institution)
Règlement 746 (bibliothèque)**

Considérant que le règlement 746 décrétant des travaux de démolition et reconstruction d'une bibliothèque éco énergétique et décrétant à cette fin, des dépenses et un emprunt n'excédant pas 8 500 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 8 décembre 2010;

Considérant les modifications apportées au règlement 746;

Considérant le changement d'institution financière;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 8 500 000 \$, et ce, jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après ; aucune intervention.

**2013-277 Dérogation mineure no 0960-89-4634
Régulariser la présence d'un garage détaché
151, rue Michel-Messier**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour régulariser la présence d'un garage détaché au 151, rue Michel-Messier;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCUE 13-05-27 du 15 mai 2013, le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement recommande d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 19 juin 2013 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 0960-89-4634 afin de régulariser la présence d'un garage détaché à 0.71 mètre de la ligne latérale droite, le tout, tel qu'illustré au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Éric Choinière (minute 12155) daté du 28 février 2013.

Le terrain porte les numéros de lots 66-82 et 69-165 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone H-621.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2013-278 Fourniture et installation de module de jeux au parc de la Commune *Unova aires de jeux*

Considérant l'appel d'offres public pour la fourniture et installation de module de jeux au parc de la Commune;

Considérant la réception de sept (7) soumissions conformes;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Services juridiques et greffier en date du 4 juillet 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage conformément à la loi, *Unova aires de jeux*, de Montréal, pour la fourniture et installation de module de jeux au parc de la Commune pour un montant de 148 001.57 \$, taxes incluses. Cette dépense est imputable au *Fonds de parcs et terrains de jeux*.

Le conseil autorise de plus l'affectation d'un montant de 5 000 \$ de la même source, pour la préparation du site à l'interne.

Certificat de la trésorière numéro 2426

Adoptée.

2013-279 Mandat pour services professionnels Les évaluations de servitudes sur la rue Sainte-Anne *Paris, Ladouceur & associés*

Considérant l'appel d'offres public pour l'obtention d'offres de services professionnels pour les évaluations de servitudes sur la rue Sainte-Anne;

Considérant la réception de trois (3) soumissions conformes;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de l'assistante greffière des Services juridiques en date du 4 juillet 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *Paris, Ladouceur & associés*, de Laval, pour les évaluations de servitudes sur la rue Sainte-Anne pour un montant de 112 629.51 \$, taxes incluses. Ce mandat est affecté au règlement 693.

Certificat de la trésorière numéro 2427

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2013-280 Autorisation de signature
Convention collective de travail SCFP, section locale 1965, section
bureau
Période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil accepte et approuve les termes du renouvellement de la convention collective de travail entre la Ville de Varennes et le Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1965, section bureau pour une période de quatre (4) ans, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016, le tout tel qu'annexé aux présentes comme si au long récépissé.

Le maire, le directeur général ainsi que la chef de division Ressources humaines sont spécialement mandatés à signer ce document pour et au nom de la Ville de Varennes.

Adoptée.

2013-281 Autorisation de signature
Acte de vente et servitude – 72 rue Sainte-Anne (lots P-34 et P-36)
Monsieur Rock Verreault, Madame Claire Tremblay
et la Ville de Varennes

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Dampousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente et servitude à intervenir entre les propriétaires Monsieur Rock Verreault et Madame Claire Tremblay, et la Ville de Varennes.

Une portion de la servitude en faveur de la Ville de Varennes affectera une partie du lot 34, propriété de Monsieur Rock Verreault et de Madame Claire Tremblay, et sera d'une superficie de 17,9 mètres carrés (192,67 pieds carrés), pour une contrepartie fixée à 6 \$ le pied carré (contrepartie convenue lors de l'entente).

Le prix de vente de la parcelle de terrain (lot P-36) qui sera totalement affectée par une servitude en faveur de la Ville de Varennes est fixé à 6 \$ le pied carré, ce qui correspond approximativement à la moitié de la valeur déterminée au rôle d'évaluation municipale lors de l'entente, et le prix de vente de la parcelle de terrain (lot P-36) qui ne sera pas affectée par une servitude est fixé à 13,94 \$ le pied carré.

Les honoraires d'arpenteur-géomètre de 1 034,78 \$ seront à la charge desdits propriétaires et les frais de notaire et de publication seront assumés en parts égales entre lesdits propriétaires et la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2013-282 Autorisation de signature – Offre de vente d'immeuble
Les Investissements Innoval inc. et la Ville de Varennes**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'offre de vente d'immeuble à intervenir entre Les investissements Innoval inc. et la Ville de Varennes; telle offre est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2013-283 Autorisation de signature – Offre de vente d'immeuble
Le Groupe Solid Packaging Robotik inc. et la Ville de Varennes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'offre de vente d'immeuble entre Le Groupe Solid Packaging Robotik inc., et la Ville de Varennes, telle offre est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2013-284 Modification contractuelle – Génivar
Surveillance supplémentaire**

Considérant les dispositions de la *Politique de gestion contractuelle*;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

Considérant que ces sommes seront réclamées à l'entrepreneur Gersol;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 15 000.00 \$, plus taxes, au contrat attribué à *Génivar* par la résolution 2012-037, telle que modifiée par la résolution 2013-056 pour le contrat de surveillance pour terminer les travaux de la rue Langlois, selon l'annexe jointe à la présente comme si au long reproduite.

Certificat de la trésorière numéro 2428

Adoptée.

**2013-285 Modification contractuelle – Service Animalier de la Vallée-du-Richelieu
Modification du montant de juillet à décembre 2013**

Considérant les dispositions de la *Politique de gestion contractuelle*;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 13 213.75 \$, plus taxes, au contrat attribué à *Service Animalier de la Vallée-du-Richelieu* par la résolution 2012-359, pour le contrat du contrôle animal (court terme), selon l'annexe jointe à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

2013-286 Demande de transferts budgétaires 2013

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 45 757 \$ pour 2013, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 3 juillet 2013 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long réité.

Adoptée.

**2013-287 Mandat de maire suppléant
Juillet et août 2013
Modification à la résolution 2011-333**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De modifier la résolution 2011-333, adoptée le 3 octobre 2011 afin que les mandats de maires suppléants soient attribués comme suit :

- Madame la conseillère Brigitte Collin agira comme maire suppléant du 13 au 28 juillet 2013 inclusivement,

- Monsieur le conseiller Gaétan Marcil agira comme maire suppléant du 3 au 18 août 2013.

Adoptée.

**2013-288 Prime de garde
Cadres des travaux publics**

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'une prime de garde soit versée, rétroactivement au 18 mars et jusqu'à la signature de la nouvelle convention collective, aux cadres du Service des travaux publics, selon la couverture de garde aux tarifs suivants :

- Prime de garde de quotidienne de 42.40 \$;
- Prime de garde supplémentaire et jours fériés 18.00 \$.

Adoptée.

2013-289 Affectation à de la réserve financière Voirie et reconstruction des rues

Considérant l'adoption de la résolution 2013-237 le 3 juin dernier;

Considérant les recommandations du directeur du Service du génie en date du 11 et 13 juin 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'affecter à ladite réserve financière, pour un montant de 28 265.45 \$ taxes incluses, les contrats suivants :

- LVM inc. : - Évaluation environnementale sommaire pour cinq (5) tronçons de rues (bon de commande 1037)
- Étude géotechnique/caract. environnementale des sols, Massue et St-Eugène (Bon de commande 1095)
- Solmatech inc. : Contrôle de qualité des matériaux, rue de la Gabelle (Bon de commande 1328)
- Étude géotechnique et mise à jour de l'évaluation environnementale et caractérisation environnementale sommaire des sols – réfection du chemin de l'Énergie dans le Novoparc (soumission 13-0231-025)

Adoptée.

**2013-290 Location d'heures de glace – Automne 2013
Saison 2013-2014**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 25 juin 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes autorise l'achat d'heures de glace pour la portion automne 2013, de la saison 2013-2014, comme suit :

- A) *Centre Gilles Chabot*, Boucherville, pour un montant de 25 941.80 \$, taxes incluses;
- B) *Centre sportif régional de Contrecoeur*, pour un montant de 93 535.61 \$, taxes incluses;
- C) *Aréna SOGEP (Saint-Antoine)*, pour un montant de 19 315.80 \$, taxes incluses.

Certificat de la trésorière numéro 2424

Adoptée.

**2013-291 Demande de révision du rôle d'évaluation
Report d'échéance de réponse**

Considérant les dispositions de l'article 138.3 4^e alinéa de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Considérant que l'évaluateur municipal, le Groupe Évimbec, a fait part à la Ville de Varennes qu'il lui est nécessaire, pour compléter ses analyses dans un souci d'équité et de qualité, de reporter la date de réponse aux demandes de révision;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes reporte au plus tard au 31 décembre 2013 la date de réponse aux demandes de révision du rôle d'évaluation, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Que copie conforme de la présente soit transmise au Tribunal Administratif du Québec et au Groupe Évimbec.

Adoptée.

**2013-292 Programme rénovation Québec – Volet VI
Aide aux propriétaires de maisons lézardées**

Considérant que le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 4.5 millions en 2013-2014 pour soutenir les municipalités;

Considérant la remise en application du programme Rénovation Québec (PRQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour les maisons lézardées;

Considérant qu'il serait prudent de prévoir ce programme sur le territoire de la Ville de Varennes;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes sollicite l'appui financier à la SHQ pour un budget de 60 000 \$.

Adoptée.

**2013-293 Utilisation de la rampe de mise à l'eau
Autorisation à Environnement Canada**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 27 juin 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise Environnement Canada dans le cadre d'activités de suivi environnemental à utiliser gratuitement la rampe de mise à l'eau du parc de la Commune afin de poursuivre ses projets de recherches ;

D'autoriser, à cet effet, l'émission d'un laissez-passer pour la saison 2013.

Adoptée.

**2013-294 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2013-07 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 3 juillet 2013.

Adoptée.

**2013-295 Autorisation de signature
Prolongation du contrat de monsieur Sébastien Roy, directeur général**

Considérant l'adoption de la résolution 2010-016 autorisant la signature d'un contrat d'embauche, comme directeur général, de monsieur Sébastien Roy;

Considérant que les parties désirent prolonger ledit contrat en y modifiant légèrement les modalités;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les termes du contrat de prolongation de monsieur Sébastien Roy à titre de directeur général de la Ville de Varennes et d'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse ainsi que Me Marc Giard, directeur des Services juridiques et greffier, à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville ; tel contrat est annexé aux présentes comme si au long réité;

Adoptée.

2013-296 Contribution à l'étude de caractérisation des berges entreprise par l'alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Attendu qu'il existe un grand nombre d'enjeux auxquels sont confrontés les municipalités riveraines, et ce, nonobstant leur taille respective;

Attendu que les eaux douces du fleuve Saint-Laurent sont la source primaire d'eau potable, de commerce maritime et d'activités récréatives marines pour plus de 3 millions de québécois;

Attendu que la Ville de Varennes démontre un intérêt pour l'ensemble des sujets touchant le majestueux fleuve Saint-Laurent ainsi que l'ensemble des problématiques liées à l'environnement, au transport maritime et au développement économique en général;

Attendu que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est un regroupement binational rassemblant une centaine de municipalités riveraines du fleuve et des Grands Lacs;

Attendu que la Ville de Varennes est membre de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

Attendu qu'une rencontre des municipalités riveraines s'est tenue le 3 mai 2013 à Québec, et que la question de la protection et de l'aménagement des berges a été discutée de façon approfondie;

Attendu que les participants à cette rencontre se sont entendus sur la réalisation d'une étude, ou mapping des usages, besoins et projets de réhabilitation de berges municipales tout au long du Saint-Laurent;

Attendu que pour aider au financement de l'étude, la Communauté métropolitaine de Québec s'est engagée à verser un maximum de 25 000 \$, et qu'à la suggestion du maire de Salaberry-de-Valleyfield, M. Denis Lapointe, les autres municipalités membres présentes à la rencontre du 3 mai ont été invitées à contribuer sur une base volontaire, de façon à démontrer un véritable partenariat et à accroître la crédibilité de la démarche;

Attendu que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent entend pour sa part contribuer 5 000 \$ à la réalisation de l'étude;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes alloue à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent un montant de 2 000 \$ pour la réalisation de l'étude, et que le détail des montants reçus ainsi que des dépenses seront détaillées dans la version finale du rapport de l'Alliance.

Adoptée.

**2013-297 Vente d'immeubles pour taxes
9 octobre 2013**

Conformément à la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

1. D'autoriser la directrice des Finances et trésorière à dresser la liste des immeubles à vendre à l'enchère, le 9 octobre 2013, pour taxes municipales et droits de mutation non payés au 31 décembre 2012;
2. D'autoriser la trésorière à charger les frais suivants :
 - 2.1 10,00 \$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes et droits de mutation sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis pour vente pour taxes par le service de la trésorerie;
 - 2.2 tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit au moment du paiement des taxes ou des droits de mutation en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes;
 - 2.3 ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent, les frais de recherche de titres, les frais de publication dans le journal, les frais du greffier de la Cour supérieure, les frais de certificats de charges et hypothèques et les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec;
3. D'autoriser la directrice des Finances et trésorière à exclure de cette vente à l'enchère les immeubles à propos desquels toutes les taxes et droits de mutation dus au 31 décembre 2012, capital, pénalités et intérêts, auront été payés avant le jour de l'adjudication;
4. De nommer le directeur des Services juridiques et greffier, officier responsable de cette vente à l'enchère et de l'autoriser à procéder en conséquence;
5. De tenir cette vente à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, au 35, rue de la Fabrique, Varennes;
6. D'autoriser la directrice des Finances et trésorière ou à défaut la trésorière adjointe à offrir pour et au nom de la Ville de Varennes, le montant des arriérés dus à la ville sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères;
7. D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tous les actes et documents relatifs à la vente aux enchères;
8. D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier à signer, comme représentant de la Ville de Varennes, tout acte de vente finale à la Ville des lots adjugés à cette vente, tout acte de vente finale à un adjudicataire ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la Ville ou d'un adjudgé;
9. D'autoriser l'inscription immédiatement, après la vente aux enchères sur les rôles d'évaluation et de perception, au nom de la Ville de Varennes, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de la vente ci-haut mentionnée;
10. D'autoriser l'étude de Me Nathalie Jodoin, notaire, à faire, sur demande, la vérification des titres de propriété des immeubles à être saisis pour taxes et droits de mutation non payés au 31 décembre 2012 et sujets à vente aux enchères le 9 octobre 2013.

Adoptée.

2013-298 Aide à la Ville de Lac-Mégantic

Considérant les événements survenus le 6 juillet dernier à Lac-Mégantic;

Considérant que la Ville de Varennes désire apporter son aide à la communauté éprouvée;

Considérant l'appel à la solidarité formulé par l'UMQ;

En conséquence, il est unanimement proposé, appuyé et résolu

Que la Ville de Varennes transmet ses sincères condoléances aux familles éprouvées par cette tragédie;

Que la Ville de Varennes contribue au fonds d'aide de l'UMQ pour la tragédie Lac-Mégantic 2013 au montant de 5 500 \$;

Que la Ville de Varennes offre de plus à la Ville de Lac-Mégantic un appui en équipement et main-d'œuvre à définir, selon les besoins exprimés par cette dernière.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Garde-fou endommagé sur le chemin de la Côte-Bissonnette
- Dépôt sauvage sur le chemin de la Côte-Bissonnette
- Demande de modification des normes d'entreposage en cours avant de véhicule récréatifs en période estivale
- Circulation de produits dangereux dans la Ville de Varennes
- Implication du CN dans le CMMI
- Augmentation prévue du trafic ferroviaire suite à l'augmentation des opérations du port de Montréal à Contrecoeur
- Demande de mise en place de mesures d'aménagement à proximité des voies ferrées
- Objectifs de l'étude à produire par l'alliance des villes Des Grands Lacs et du Saint-Laurent
- Nombre de contraventions sur la route 132
- Permis à la rampe de mise à l'eau pour croisière Navark
- Projet pilote de comptoir alimentaire au parc de la Commune et financement des aménagements effectués
- Aménagement de potager en cours avant
- Remerciement de l'école du Carrousel pour les contributions municipales à l'aménagement de plate-bande
- Mesure de ralentissement sur la rue du Froment

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 01.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA